

Date de la convocation	6 octobre 2025
Membres en exercice	182
Présents	60
Représentés	44

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025

n°D20251016 – 09a

Objet : Transfert de résultats de la commune de Gardouch.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 n°D20250213-08c ;

Considérant que la commune de Gardouch a transféré la compétence Assainissement collectif le 31/12/2017 et que, dans ce cadre, elle a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal ;

Considérant que la commune a délibéré le 6 septembre 2018 sur le transfert total de ses résultats ;

Considérant qu’une précédente proposition avait été approuvée en Conseil Syndical le 13 février 2025, mais que celle-ci présentait une erreur matérielle dans ses montants et doit être rectifiée ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de retirer la délibération n°D20250213-08c du 13 février 2025 relative au transfert des résultats de la commune de Gardouch ;

Article 2 : d’accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat ;

Article 3 : d’approuver la modification de ce transfert dans la section d’exploitation pour un montant total de + 586 213,29 € (résultat excédentaire) et dans la section d’investissement pour un montant total de + 77 915,94€ (résultat excédentaire) ;

Article 3 : d’intégrer ces montants dans le budget annexe de l’Assainissement de Réseau31 selon la répartition mentionnée ci-dessus.

Résultat du vote	Pour	104	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

